



Résumé de la rencontre du 23 juin 2017

entre

- Madame la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta
 - Mouvement La Culture Lutte : Laurent Graenicher, Nathalie Tacchella, Laurent Valdés
 - Office cantonal de la culture et du sport : Pierre-Alain Hug (excusé), Nicole Valiquier, Cléa Redalié
-

1. Résumé des propos de La Culture Lutte

Les représentants de La Culture Lutte (ci-après LCL) souhaitent entendre la Conseillère d'Etat sur les questions posées par la lettre sur le désenchevêtrement du 31 janvier 2017 adressée par LCL et découvrir sa perception du désenchevêtrement et sur ce que l'on peut attendre du canton en matière culturelle dans le contexte actuel (Grand Conseil).

Par ailleurs, LCL estime que le désenchevêtrement s'est fait de manière précipitée et impréparée, aux frais des indépendants qui sont les acteurs les plus fragiles. La situation actuelle comporte de nombreux risques :

- La séparation entre soutien à la création, désormais entièrement assumé par la Ville de Genève, et soutien à la diffusion, sous la responsabilité du canton, est vécue comme arbitraire et trop éloignée de la réalité du terrain. LCL cite plusieurs exemples de cas problématiques où des projets soutenus au moment de la création ne le sont pas au moment de la diffusion. Ou encore de projets qui étaient soutenus par le canton et qui ne le sont plus par la Ville.
- LCL a créé un "Observatoire du désenchevêtrement" pour recenser tous les problèmes découlant de la répartition des tâches (RT) et partager les problématiques rencontrées par les artistes suite à la LRT. LCL transmettra, en temps voulu, les éléments pertinents de cet observatoire.
- Le manque de transparence, notamment sur les montants transférés, qui a prévalu lors de la mise en œuvre de la RT a fait naître des incompréhensions. LCL relève la nécessité d'un exercice de clarté des politiques publiques.
- LCL craint qu'en l'absence de perspectives politiques favorables à une augmentation du budget culturel de la Ville de Genève, les six millions manquants au budget de la NCO soient réalloués à partir des budgets d'aide ponctuelle à la création.
- Le nouveau fonctionnement de la Loterie romande pose question : de nombreux refus envers des demandes d'acteurs culturels ont été signalés dès l'automne 2016. La Loterie romande demande désormais que le plan de financement initial soit respecté, sans quoi le soutien n'est pas versé. La concentration du soutien auprès d'une seule entité (commune ou canton) a pour conséquence que les plans de financement sont fragilisés.
- Quant à la prévoyance sociale : l'obligation de cotiser est une bonne chose en soi mais le fait que cela soit appliqué sans augmentation des montants des aides est problématique pour les budgets de création déjà très serrés. Les avis sont partagés entre acteurs culturels : est-il préférable de réaliser les projets avec moins de moyens, ou que les collectivités soutiennent moins de projets mais en augmentant le montant de la subvention en proportion des charges sociales ?

- Lorsque les montants de subvention attribuée dépassent F 50'000, cela implique un autre contrôle financier. Auparavant, si une source octroie F 30'000 et l'autre F 20'000, le contrôle financier est plus simple.
- LCL fait remarquer qu'avec la RT, certains interlocuteurs historiques dans les administrations se sont trouvés dépossédés de leurs compétences en lien avec les milieux culturels. Dans le domaine du livre et de l'édition, par exemple, ce qui auparavant se faisait de manière fluide (commandes), fait maintenant l'objet d'une lourdeur liée aux appels d'offres.
- LCL évoque le soutien au livre et à l'édition, notamment le soutien aux librairies. LCL fait remarquer à la Conseillère que cette aide est une bonne chose; toutefois les librairies font face à des contraintes de plus en plus fortes lors des commandes publiques notamment du DIP/Économat cantonal (appel d'offre pour des commandes très petites, pression sur les prix au près des libraires, ...). Pressions qui du coup sont contre-productives avec les aides aux librairies.

2. Résumé des explications de Mme Emery-Torracinta

Mme Emery-Torracinta a fait une lecture très attentive du courrier de LCL du 31 janvier 2017. Elle en retient avant tout le sentiment de "trahison" des acteurs culturels par rapport à l'esprit de la loi sur la culture. Elle souhaite apporter des précisions sur la manière dont les événements se sont succédé mais, surtout, mettre à profit l'échange du jour pour avancer ensemble et améliorer la situation, sachant que l'objectif de la RT n'a jamais été d'affaiblir d'une quelconque manière la culture et ses acteurs, notamment les indépendants, ou de générer des économies. En effet, si la mise en œuvre de la RT génère des problèmes sur le terrain, il y a bien évidemment lieu de trouver des solutions.

Mme Emery-Torracinta rappelle le contexte politique et la volonté d'une majorité du parlement d'aller vers une répartition claire des rôles, comme cela s'était fait il y a une dizaine d'années entre la ville et le canton dans le domaine social. Elle souligne également que les débats politiques autour du financement du crédit d'investissement pour la Nouvelle Comédie ont joué un rôle crucial dans le processus d'élaboration de la RT. Il lui paraît compréhensible que les artistes et acteurs culturels perçoivent la LRT comme un retour de balancier, ceci alors même que la loi sur la culture avait été votée à la quasi-unanimité par le Grand Conseil. De son point de vue, la LRT ne marque pas nécessairement un retour en arrière, mais elle témoigne d'une certaine ambiguïté quant à l'ambition du canton en matière culturelle et d'une volatilité de la majorité du Grand Conseil à ce propos.

Après des années durant lesquels les budgets culturels du canton étaient régulièrement menacés de coupes, voire baissés, avec l'argument du double financement entre le canton et principalement la Ville de Genève, il a été décidé d'effectuer un désenchevêtrement sur les aides ponctuelles et sur les institutions de taille moyenne. En revanche, à l'origine, le destin des plus grandes institutions devait rester basé sur le partenariat public-public. La proposition de la Ville de Genève, durant l'été 2015, de désenchevêtrer aussi les grandes institutions – proposition qui avait surpris la Conseillère d'Etat et qui ne l'avait pas convaincue dans un premier temps – a permis un vote favorable du Grand Conseil sur l'investissement de la Nouvelle Comédie. Mais elle a aussi mené à cette situation absurde qui voit le canton se désengager d'une institution régionale, à fort potentiel de rayonnement. Mais aurait-on pu réellement prendre le risque d'un refus du Grand Conseil qui se serait concrétisé par un trou à côté de la gare des Eaux-Vives ? De surcroît, il ne faut pas oublier que le Grand Conseil avait également décidé de supprimer au 1er janvier 2018 la subvention versée pour le fonctionnement de la Comédie, la seule façon de la maintenir étant alors de mettre la Comédie sous la seule égide de la Ville dès 2017.

Selon Mme Emery-Torracinta, le véritable problème aujourd'hui, c'est qu'une majorité des députés (comme d'ailleurs des conseillers municipaux de la Ville) cherchent à limiter ou diminuer les moyens accordés à la culture.

Enfin, Mme Emery-Torracinta regrette que le Conseil consultatif de la culture n'ait pas pu jouer son rôle au moment de l'élaboration de la RT. Elle précise que ce n'était pas volontaire mais lié à un retard dans l'élaboration du Règlement d'application de la Loi sur la culture et donc dans la mise en place du CCC.

3. Conclusion et prochains pas

Mme Emery-Torracinta remercie LCL pour ce dialogue constructif, qu'elle entend bien poursuivre. Elle propose qu'un interlocuteur soit désigné à l'OCCS pour réceptionner et transmettre les problèmes concrets occasionnés par la RT. Dans la mesure du possible, elle souhaite que ces problématiques soient partagées avec la Ville de Genève. Il est en effet prévu par la RT que Ville et canton collaborent étroitement pour la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de soutien à la création et à la diffusion. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'un représentant de la Ville siège dans la commission cantonale de préavis pour le soutien à la diffusion et réciproquement concernant le soutien à la création octroyé par la Ville de Genève.

Mme Emery-Torracinta s'entretiendra avec le président de l'Organe de répartition de la Loterie romande. En effet, la RT ne devrait pas avoir de conséquence sur sa politique. S'agissant de la prévoyance sociale, elle proposera au Conseil consultatif de la culture de se saisir de la question.

En conclusion, les participants s'entendent sur le fait que les acteurs culturels sont une force potentielle pour porter un message favorable à la culture au niveau politique. LCL informe faire partie d'un comité pour le lancement d'une initiative constitutionnelle prévue pour cet automne. L'idée est que le canton revienne à un rôle fort en matière culturelle. La Conseillère d'Etat sera informée par le comité avant le dépôt officiel de l'initiative. Mme Emery-Torracinta confirme son intérêt à être tenue au courant ainsi que l'importance du rôle que le canton doit jouer en matière culturelle.